

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 17

Demande présentée le : 26 janvier 2023
Par : monsieur RICHARD Philippe
sis : rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS (78820)
Au bénéfice : de lui-même
Adresse : 19 rue des Pérelles à JUZIERS (78)
Surface occupée : un camion (société d'égavage)

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : Monsieur RICHARD Philippe est autorisé à occuper le domaine public (trottoir) avec un camion sis 19 rue des Perelles à JUZIERS (78)

les jeudi 08 et vendredi 09 février 2023 de 08 à 17 heures 00

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Interdiction d'arrêt et de stationnement à proximité du 19 rue des Pérelles à JUZIERS signalisation à la charge de la société d'égavage.
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

Article 3. Monsieur RICHARD Philippe est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 31 janvier 2023

Le maire, Ketty VARIN



Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org